



droit de visite, pension alimentaire

Par **cesoule**, le **06/10/2009** à **09:50**

Mon ami a quitté son ancienne copine(pas de pacs, pas de mariage) alors qu'elle était enceinte de 7 mois. Cependant, il a assisté a l'accouchement, a reconnu sa petite fille et la voir tres regulierement. Le probleme c'est que la mere de la petite part s'installer dans une ville loin de celle du pere et va aller voir une assistante sociale pour se renseigner au sujet des droits de garde et/ou de visite et du montant de la pension alimentaire; J'aimerais également me renseigner de mon coté. A t-elle le droit d'interdire au pere de voir sa fille ? et si oui pendant combien de temps ou jusqu'a quel age ? (la petite a 5 mois)